30 SEP. 2002

*LES PASSAGERS DE LA TOUR*

p.a: Maison de Quartier de Plainpalais
1 rue de la Tour
1205 GENÈVE

Préserver et retrouver un environnement sonore de bonne qualité.

Genève, le 27 septembre 2002

au
Président du Conseil Municipal
Monsieur Alain Comte
Palais EYNARD
4 rue de la Croix Rouge
1211 GENEVE 3

Monsieur le Président,

Malgré le fait que notre pétition P 63 A demandant le retrait de l'autorisation d'agrandissement du restaurant l'Elephant soit pendante devant le Conseil Municipal ( point 54 de l'ordre du jour des 7,8,9 octobre prochain ), nous avons été extrêmement surpris par un commencement brutal des travaux ce mercredi 25 septembre en début d'après-midi.

Nous nous sommes rendus sur place un peu affolés et avons demandé aux ouvriers s'ils disposaient de l'autorisation requise. Ils n'ont pas pu la produire et les travaux de percement de la porte entre le 8 et le 10 Goetz-Monin se sont arrêtés.

Nous avions, de bonne foi, cru que notre pétition avait un effet suspensif et à la lecture du rapport P 63 A, nous avions été frappés par la remarque au milieu de la page 3 : "Aux dernières nouvelles de ce jour, le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) aurait déclaré que l'autorisation a été suspendue. "

Nous avions confiance dans les pouvoirs publics pour trouver une solution négociée aux problèmes que nous connaissons avec cet établissement. C'est dans ce sens que nous avions établi en juin un Protocole d'Accord, suite à une séance de négociation avec la représentante du propriétaire Madame V. Hermassi en présence de Monsieur Jacot, îlotier, protocole auquel l'Eléphant n'a donné aucune suite.

Nous avons ressenti ce début des travaux comme un coup de force et c'est pourquoi nous avons voulu alerter la presse.

Nous espérons vivement que le Conseil Municipal saura comprendre l'urgence qu'il y a à traiter la P 63 A afin que nous, habitants, sachions à quoi nous en tenir et que le Conseil Municipal ne soit pas mis devant le fait accompli.

Malgré le sentiment d'avoir été trahis suite aux événements de mercredi, nous sommes toujours disposés à trouver une solution négociée.

C'est pourquoi nous envoyons copie de cette lettre au Conseil Administratif de la Ville, au Conseiller Administratif responsable de la Gérance Immobilière Municipale, Monsieur Pierre Muller et à Madame Micheline Spoerri, Conseillère d'Etat en charge du Département de Justice, Police et Sécurité.

Avant de refermer ce courrier :

peut-être jugerez-vous utile, Monsieur le Président, d'en faire lecture à la séance du Conseil Municipal.

Avec nos respectueuses salutations.

pour le Comité

René Zosso

Annexes :

- copie du protocole d'accord,
- copie des articles de la Tribune de Genève et du Courrier.

# PROTOCOLE D'ACCORD

"Pour être vraiment efficace, la lutte contre le bruit devrait se rapprocher de la protection du silence."
LE TEMPS, vendredi 1 février 2002.

## LA TERRASSE DANS LA COUR

Lexique:
- un petit carton: précisant la qualité de l'environnement, cour entourée d'immeuble, et la nécessité de parler doucement pour profiter du calme de l'endroit et laisser les autres en profiter.
- la couverture "insonorisante": dans l'état actuel des choses, les couvertures qui protègent les terrasses de la pluie et du soleil, n'ont aucun effet d'insonorisation. Non seulement ces couvertures laissent passer les bruits mais ne permettent pas à la clientèle de savoir où elle se trouve, donc elle parle plus fort et rit sans retenue.
- La ventilation.
selon l'ordonnance sur la protection de l'air et selon l'ordonnance sur la protection contre le bruit, (cf.OCIRT), l'établissement ne doit pas provoquer de gêne olfactive ni de gêne sonore dans le voisinage.

| | Date d'entrée en vigueur | Signature: Mme Hermassi |
|---|---|---|
| **LE JOUR** | | |
| - intervention du responsable lorsque la clientèle crie, rit et parle bruyamment. | | |
| - petit carton sur les tables. | | |
| **LE SOIR** | | |
| - intervention du responsable lorsque la clientèle crie, rit et parle bruyamment | | |
| - pose d'une couverture "insonorisante" | | |
| - petit carton sur les tables | | |
| - information sur les différents parkings du quartier | | |
| **Fermeture:** | | |
| - fin du service des repas à 22h. | | |
| - de 22h à 22h30 les clients sont priés d'entrer à l'intérieur | | |
| - extinction de l'éclairage extérieur à 23h. | | |
| - un jour complet de fermeture hebdomadaire | | |
| **Ventilation:** | | |
| - réfection / changement de la ventilation | | |
| - En cas de plaintes ultérieures, vérification de l'installation par l'OCIRT | | |

SIGNATURES:

Le Comité:

# PROTOCOLE D'ACCORD

"Pour être vraiment efficace, la lutte contre le bruit devrait se rapprocher de la protection du silence"
LE TEMPS, vendredi 1 février 2002

**LA TERRASSE D'ETE**

Date d'entrée en vigueur

Signature: Mme Hermassi

## Le jour et le soir:

- intervention du responsable lorsque la clientèle crie, rit et parle bruyamment.

- pose d'un dispositif saisonnier absorbant les bruits de la terrasse.

- mettre à disposition des clients un plan des différents parkings du quartier.

- petit carton sur les tables

- fermeture à minuit, vendredi et samedi inclus.

- un jour entier de fermeture hebdomadaire

**LE BAR "Le Lolipop"**

*Sous réserve que l'autorisation d'exploiter un bar soit jointe à ce protocole.*

- insonorisation du bar par des solutions techniques appropriées, de manière à éviter les vibrations dans les murs et les pointes intempestives au milieu de la nuit

- dispersion immédiate des groupes bruyants de clients dans la rue.

**Concernant l'ensemble de l'exploitation**

- faire respecter les règlements de la voirie en ce qui concerne les containers de l'établissement.

- faire respecter l'interdiction de stationner devant la chaîne qui permet l'accès des véhicules de sécurité.

SIGNATURES

Le Comité:

LE COURRIER 3
VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2002

# Quand L'Eléphant se transforme en mammouth

**VILLE DE GENÈVE** • *Des habitants se mobilisent contre l'extension d'un restaurant thaïlandais.*

Des habitants du quartier de l'Hôpital ne veulent pas que le restaurant L'Eléphant devienne un mammouth. Ils ont ainsi déposé ce printemps une pétition munie de 99 signatures au Conseil municipal pour demander que ce restaurant thaïlandais, situé à la rue Goetz-Monin, ne s'étende pas sur une arcade contiguë et propriété de la Ville de Genève. Enjeu: éviter une augmentation des nuisances nocturnes dans cette ruelle résidentielle. Le hic, c'est que les travaux de percement du mur permettant la liaison entre les deux espaces ont débuté mercredi après-midi. Pour la plus grande colère du voisinage qui a malgré tout obtenu de l'entreprise chargée de la transformation, une interruption (provisoire?) du chantier.

Juridiquement, l'affaire débute en avril 2000, lorsque le propriétaire reçoit l'autorisation de percer le mur. Un recours, admis par la commission compétente, a été cassé par le Tribunal administratif qui, le 16 avril dernier, juge que les travaux projetés ne sont pas de nature à augmenter sensiblement les nuisances du restaurant. Comme il n'y a pas eu de contestation de cet arrêt au Tribunal fédéral, l'autorisation est en force depuis fin mai, comme le confirme Pascal Chobaz, chef du Service juridique à la Police des constructions de l'Etat. Légalement, rien ne s'oppose à l'agrandissement du restaurant.

Toutefois, s'ils n'ont pas saisi les juges de Mon Repos, les voisins, regroupés sous l'association «Les passagers de la Tour», ont interpellé le Conseil municipal par voie de pétition. Leur espoir? Que les élus de la Ville demandent à la Gérance immobilière municipale (GIM) de revenir sur sa décision d'autoriser l'exploitation du restaurant dans l'arcade qu'elle possède. Une idée qui, apparemment, n'effleure pas vraiment le conseiller administratif Pierre Muller, magistrat de tutelle de la GIM. Auditionné par la commission des pétitions, il affirme «se réjouir qu'un entrepreneur puisse faire fonctionner son bistrot avec succès».

Ayant pris acte de la volonté du conseiller administratif de ne pas mettre des bâtons dans les roues du restaurateur, la commission des pétitions ne suit pas les pétitionnaires. Elle se borne à demander une intensification de la surveillance du secteur par les agents de sécurité municipale. Elle admet donc également que les nuisances que déplorent les habitants sont bien réelles. Anne Osnowycz, membre de l'association «Les passagers de la Tour», les décrits ainsi: trafic inconsidéré, bruits provenant des deux terrasses gérées par le propriétaire de L'Eléphant, cris, rires. Le tout sept jour sur sept et jusqu'à 2 heures du matin.

Mme Osnowycz se dit également choquée du fait que la Municipalité participe, de fait, à l'augmentation de ces nuisances. En outre, elle est soufflée du fait que le propriétaire n'ait pas attendu que le Conseil municipal se penche, en plénière, sur la pétition, avant d'entreprendre les travaux.

MARCO GREGORI

TRIBUNE DE GENÈVE
VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2002 25
CHM

# Quand «l'Eléphant» fait trop de bruit

CHRISTIANE PASTEUR

Depuis plus de deux ans déjà, les habitants de la rue Goetz-Monin et des alentours dénoncent les nuisances sonores du restaurant l'Eléphant. Ils s'en prennent surtout à son bar en sous-sol et à ses deux terrasses en plein air, côté cour et côté rue. Regroupés au sein de l'association Les passagers de la Tour, ils s'opposent à l'extension «tentaculaire» de l'exploitation du restaurant dans l'immeuble mitoyen, à savoir l'arcade du No 8, propriété de la Gérance immobilière municipale. Une pétition demandant le retrait de l'autorisation d'effectuer les travaux – confirmée par le DAEL – a été déposée au Conseil municipal. Elle sera discutée en plénière avant la fin de l'année, annonce Alain Marquet, rapporteur et conseiller municipal des Verts. Impuissants, les habitants n'ont pu que constater avant-hier le début des travaux. «Nous devons supporter le bruit, la musique, les odeurs de cuisine, le parking sauvage. Et ce tous les soirs, tard. Nous n'arrivons pas à dormir, malgré les boules Quiès et les calmants. On en viendrait à souhaiter la pluie... Pourtant les services de l'Etat devraient veiller au bien-être de la population», s'indigne Françoise Zeender. Et une voisine, Anne Osnowycz, de renchérir: «Car percer un trou entre un immeuble privé et un bien public, c'est comme de s'en dessaisir. C'est irréversible.»

Selon eux, l'exploitant de l'Eléphant ne respecte pas le tissu social dans lequel il s'insère. Une version bien différente est défendue par Charles Vycichl, le propriétaire, qui se dit prêt à discuter de propositions «raisonnables». Le responsable de la terrasse d'été de l'Eléphant soupire: «Nous ne sommes pas en rase campagne. Il y a du bruit, mais nous tentons de trouver des solutions.» La Gérance immobilière pourrait-elle revenir en arrière? A en croire les déclarations de Mario Cavaleri et du magistrat Pierre Muller devant la commission des pétitions du Conseil municipal, il semble que non. Ces derniers s'étaient même étonnés que les habitants se plaignent du bruit «alors qu'alentour il n'en manque pas», en se référant aux squatters. «Une phrase scandaleuse qui définit la politique suivie», dénonce Alain Marquet. «Avant, toutes les nuisances étaient mises sur le compte du squat. Désormais, on se rend compte que ce n'est pas le cas!», rétorquent les «passagers» de la Tour. Reste que les réponses apportées par ladite commission municipale sont tout autant hors de propos: augmenter le nombre d'agents municipaux et inverser le sens de la circulation dans la rue Goetz-Monin (sic). ■